REALDYME

REALDYME SA
ZA DIEPE
28700 - GARANCIERES-EN-BEAUCE

Extension
Du
Site

Adresse du PROJET
REALDYME SA
ZA DIEPE
28700 - GARANCIERES-EN-BEAUCE

ECHELLE	1/200
DATE	29/09/2021
DESSINAT.	L. GUEDAMOUR
VISA	
N° PLAN	5.2
N° AFFAIRE	19145

ICPE

PJ-03

Ce document est la propriété exclusive de CECIA INGENIERIE , il ne peut être communiqué ou reproduit sans notre autorisation écrite

CECIA ingénierie
CABINET D'ETUDE ET DE CONSEIL EN INDUSTRIE & AGROALIMENTAIRE
GROUPE I D E C
5, rue Abin Hélier - Ville République 2 - BP 1003 - 86060 POITIERS CEDEX 9
Tél.05 49 88 85 57 - Fax 05 49 88 85 73 - site web:www.cecia.com

Légende Plan Masse

- Limites cadastrale
- Zone PLU A (activité agricole)
- Zone PLU UX (dominante d'activités économiques)
- Zone PLU UXA (secteur d'urbanisation future a dominante d'activités)
- Bâtiment voisin existant
- Bâtiment existant
- Bâtiment existant restructuré
- Bâtiment projet
- Espace vert
- Voirie béton
- Voirie stabilisée calcaire
- Voirie Existante
- Voirie Projet
- Zone d'infiltration Projet
- Réseau EU domestiques existant
- Réseau EU industrielle projet
- Réseau EU industrielle haute température projet
- Réseau EU domestiques projet
- Réseau EV projet
- Réseau EP existant
- Réseau EP voirie projet
- Réseau EP bâtiment projet
- Réseau ELECT existant
- Réseau ELECT projet
- Réseau AEP existant
- Réseau AEP projet
- Réseau GAZ existant
- Réseau GAZ projet
- Réseau Telecom existant
- Réseau Telecom projet

Légende Vue en Plan

- Bâtiment existant
- Bâtiment existant restructuré
- Bâtiment projet
- Mur Existant
- Mur Projet
- Cuisson Frigo Existante
- Cuisson Frigo Projet
- Bardage Existant
- Bardage Projet
- Menuiserie Existante
- Menuiserie Projet
- Destructeur d'insectes
- Bloc autonome d'éclairage de sécurité
- Issue de Secours

Légende ICPE

- Risque électrique
- Risque d'explosion
- Risque d'incendie
- Source dinamicrice de poussière potentielle
- Accès interdit aux personnes non autorisées
- Zone bâtiment structure R30 minimum et paroi extérieur A2S1D0
- Mur REI 120

TERRE AGRICOLE

R3500

RAYON DE 35 mètres ICPE

EXEDENT
000 ZA n°38
21 955 m²

Surlargeur:
- Dans les virages, le rayon intérieur R minimal est de 13 mètres. Une surlargeur de S = 15/R mètres est ajoutée dans les virages de rayon intérieur R compris entre 13 et 50 mètres.

PORTION ACQUISE
DE LA PARCELLE
000 ZA n°38
DE 1 691 m²

Voie engins:
- Largeur utile de 6 mètres
- Hauteur libre au minimum de 4,5 mètres
- Pente inférieure à 15 %
- Force portante calculée pour un véhicule de 320 kN avec un maximum de 130 kN par essieu, distants de 3,6 mètres au minimum
- Chaque point du périmètre du bâtiment est à une distance maximale de 60 mètres de cette voie
- Aucun obstacle n'est disposé entre la voie engins et les accès au bâtiment, les aires de mise en station des moyens aériens et les aires de stationnement des engins.

YVELINES

EURE-ET-LOIR

Limite de propriété

Voie Engins

LIMITE CONSTRUCTIBLE

Départementale n°17

Route

Chemin Rural n°9

AIRE DE MISE EN STATION

Point de contrôle EU domestiques

Point de contrôle EP

Registre d'entrée et de sortie

PARKING VL
11 places

AIRE DE MANOEUVRE

BASSIN D'INFILTRATION ENTERRE

Point de contrôle

BORNE GAZ

BORNE D'INCENDIE

AIRE D'ASPIRATION

Accès secours pompiers

Panneau de signalisation accès interdit aux personnes non autorisées

Aire de mise en station:
- Largeur utile minimum de 7 mètres
- Longueur au minimum de 10 mètres
- Pente au maximum de 10 %
- Comporte une matérialisation au sol
- Aucun obstacle aérien ne gêne la manœuvre de ces moyens aériens à la verticale
- Distance par rapport à la façade est de 1 mètre minimum et de 8 mètres maximum
- Maintenue en permanence entretenue, dégagée et accessible aux services d'incendie et de secours
- L'aire résiste à la force portante calculée pour un véhicule de 320 kN avec un maximum de 130 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 mètres au minimum et présente une résistance au poinçonnement minimale de 88 N/cm²

000 ZA n°26
8 260 m²

000 ZA n°11
9 960 m²

000 A n°126
32 222 m²

000 A n°114
7 958 m²

000 ZA n°10
11 820 m²

HANGAR AGRICOLE

Coupe paysagère n°1

Coupe paysagère n°2

Coupe paysagère n°3

1 2 3 4 5 6